

Oui à l'indexation automatique des salaires, mais pas pour tous! *

En fait nous nous trouvons dans une situation particulière. Suite à des difficultés conjoncturelles, vendues comme étant des difficultés structurelles, on a mis pratiquement entre parenthèse, pour une durée déterminée, le système de l'indexation automatique de tous les salaires. La compétitivité des entreprises et des problèmes conjoncturels d'un budget de l'Etat mal géré, ont été avancés pour justifier cette façon de faire. Avez-vous d'ailleurs remarqué qu'au lieu de parler de l'attractivité du site Luxembourg, notion plus vaste et plus juste pour qualifier une place économique, on ne parle en haut lieu que du seul aspect de la compétitivité se résumant, la plupart du temps, à une réduction voire une stagnation des salaires. Mais attention: sont visées dans cette logique exclusivement les revenus des salariés; les managers et autres actionnaires, chefs d'entreprise(ou présidents???) ne sont bien sûr pas concernés...

Ainsi va se profiler dans les prochains mois un bras de fer politique plus qu'intéressant voire décisif où chacun, partis politiques compris, devra annoncer la couleur et qu'on pourrait libeller comme suit: qu'en sera-t-il du futur système de l'indexation automatique des salaires??? Le Premier Ministre vient de donner son point de vue, mais ses changements de pied sur ce sujet (comme sur d'autres) laissent croire que sa position risque de changer encore selon les circonstances et selon les auditoires.

Le principe de cette question se pose sur fonds de détérioration de la situation matérielle de nombreux ménages habitant notre pays: la pauvreté concerne de plus en plus de personnes, l'exclusion plus grande menace, le chômage ne recule pas, le pouvoir d'achat rétrécit, les prix s'envolent, surtout les articles de première nécessité (viande, lait, pain, carburant, chauffage, etc), les loyers, n'en parlons pas, l'acquisition d'un logement est devenu pour la plupart une chimère.

L'hiver a été dur pour beaucoup, la rentrée en automne risque d'être chaude.

Cet aspect de la question est doublé par le fait qu'on constate les difficultés des syndicats de conclure des conventions collectives plus intéressantes pour les salariés, que ce soit au niveau des branches ou au niveau des entreprises. Il n'est donc pas futile de penser que dans un avenir proche, davantage d'augmentations de salaires seront dues à la loi plutôt qu'à un accord salarial. Pour les petites entreprises tel est le cas depuis belle lurette. La politique dans le bon sens du terme serait donc réhabilitée, certains partis politiques, notamment celui dont je suis membre, seraient bien avisés de s'y préparer, les récents sondages devraient d'ailleurs les y encourager...

La question est maintenant de savoir quelle réponse politique il faudra donner à cette situation préoccupante, surtout pour les familles ayant des enfants scolarisés. Cette inquiétude vise surtout et d'abord à poser à voix haute la question du pouvoir d'achat des salariés, les plus nombreux se trouvant dans la partie moyenne et inférieure de l'échelle des salaires, la plupart de ceux faisant partie des secteurs protégés étant moins visés.

Donc premier axe politique: faire de la question du pouvoir d'achat une vraie priorité politique!

Il n'est pas sûr que les différentes mesures actuellement en discussion au niveau politique, soient appropriées pour soulager les salariés en question. Depuis des années les politiques en relation avec le pouvoir d'achat se distinguent par leur caractère non-ciblé, l'arrosoir, arme électoraliste par excellence des politiques, continue de constituer l'outil de jardinage politique favori.

Le premier axe politique pour une politique en faveur du pouvoir d'achat consiste à mettre enfin en oeuvre une politique sociale systématiquement et systématiquement sélective. Une telle approche facilite considérablement le financement durable de toute politique sociale future. Trop de forces puissantes se sont liguées pour abolir, petit à petit, les conquêtes sociales des salariés; voilà pourquoi il faut proposer des solutions justes et durables disposant d'une assise politique solide.

Or, depuis deux décennies, moult rapporteurs du budget de la Chambre des députés n'ont eu de cesse de plaider, avec un succès mitigé hélas, pour une telle approche; le soussigné par deux fois dans cette fonction, la rapporteuse de cette année de même, une fois de plus.

Quelques pistes fortes mériteraient d'être poursuivies dans ce contexte, citons positivement l'abolition des classes d'impôt en relation avec le nombre d'enfants et, ce qu'on devrait faire parallèlement, un relèvement massif des allocations familiales. Ces dernières, à l'instar de ce qui se fait pour les subsides d'étudiants, devraient varier selon les montants des revenus des ménages.

La question de l'indexation automatique des salaires.

A l'approche de certaines échéances politiques, la réponse à cette question doit être ferme sur le principe, mais flexible et innovatrice dans ses modalités. En effet, faut-il rétablir purement et simplement l'ancien système dans son intégralité ou profiter des semaines futures pour discuter voire proposer là aussi un système plus nuancé, plus juste et un peu plus sélectif, prenant en compte aussi des aspects de la compétitivité des entreprises? En fait l'indexation automatique de tous les salaires constitue à la fois une aberration économique et une injustice sociale. On pourrait résumer en paraphrasant une formule entre-temps célèbre ailleurs: " avoir plus pour gagner plus ". En effet le montant d'une tranche indiciaire touchée par le PDG ou le cadre supérieur d'une entreprise (ou celle d'un président lambda!) est, dans l'ancien système, le multiple de celle touchée par le salarié bêta à l'autre bout de l'échelle des salaires. Pour les premiers la plus-value de revenu mensuel est exprimée par un montant de 4 chiffres, pour les autres, à l'autre bout de l'échelle, elle se résume à un montant de deux chiffres.

Voilà pourquoi des réflexions, remontant en partie au milieu des années 80 certes, mais toujours d'actualité, doivent être reprises sur le chantier. Il faut penser notamment à l'introduction d'une tranche indiciaire minimale et maximale. Cette façon de faire aurait le double avantage de viser un objectif social en terme de protection du pouvoir d'achat des bas salaires et des salaires moyens et, subsidiairement, de prendre en compte des aspects de compétitivité des entreprises. Dans la foulée l'introduction d'une tranche indiciaire identique pour tous devrait faire l'objet de la même étude, une combinaison alternative des deux modèles pouvant même être envisagée.

Résumons: OUI à la réintroduction de l'indexation automatique des salaires

NON à la simple réintroduction de l'ancien système

OUI à un nouveau système, plus juste et plus équilibré

Au Premier Ministre, dans le domaine général qui nous préoccupe ici et maintenant, je suggère de faire preuve d'une approche plus nuancée dans ce dossier hautement sensible. La recherche d'une troisième voie située, entre le tout ou rien, mérite au moins une réflexion.

René Kollwelter

** ce texte a été retravaillé après une première publication il y a plusieurs mois*